



## PROCEDURE ADAPTEE

### Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de l'Indre

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 223 600 016 00016

Ville : Châteauroux

Code Postal : 36020

Groupement de commandes : Non

### Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : service des Marchés

Adresse mail du contact : [drtpc-smgp@indre.fr](mailto:drtpc-smgp@indre.fr)

Numéro de téléphone du contact : +33 254083752

### Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : formulaire de candidature

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : formulaire de candidature

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : formulaire de candidature

Technique d'achat : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis : 10 avril 2024 à 17h00**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Critères d'attribution : prix : 60 points - valeur technique de l'offre : 40 points

### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : **COLLEGE « FREDERIC CHOPIN » A AIGURANDE – TRAVAUX DE VMC DE L'EXTERNAT ET PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE – 2° CONSULTATION SUITE CONSULTATION INFRUCTUEUSE**

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : 36140 AIGURANDE

La consultation comporte des tranches : Non

### Section 5 : Lots

**Marché alloti : oui**

Les travaux sont décomposés en 6 lots définis ci-après :

Lot 1 : désamiantage : 6 unités en carottage et percements

Lot 4 : charpente métallique : 261,60 m<sup>2</sup> de charpente métallique

Lot 6 : plâtrerie – cloisons – menuiseries intérieures : plâtrerie 482 m<sup>2</sup>

Lot 7 : peinture raccords de sol : 864 m<sup>2</sup> de peinture

Lot 8 : nettoyage : 1 800 m<sup>2</sup> surface au sol

Lot 12 : faux plafond : plafond 186 m<sup>2</sup>

### Variantes non autorisées

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 7 mois. La période de préparation est fixée à 1 mois pour tous les lots, et n'est pas comprise dans le délai d'exécution du lot considéré.

### Visite non obligatoire

### Section 6 : Informations complémentaires

#### Liste et descriptions succinctes des conditions :

- Lettre de candidature à compléter et à signer

- DC2 (Déclaration du candidat)

- Liste des moyens en personnel et techniques

- Références de travaux similaires de moins de 5 ans

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

#### Conditions relatives au marché :

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.

Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours, après réception de la facture par la collectivité ou son représentant

Groupement solidaire ou conjoint.

Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Délai de validité des offres : 120 jours

**Retrait des dossiers et dépôt des offres :** Uniquement par voie électronique : <http://www.achatpublic.com>

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Limoges 2 cours Bugeaud , 87000 Limoges,  
tél. : 05-55-33-91-55 - télécopieur : 05-55-33-91-60.

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

- Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)
- Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).
- Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).
- Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir
- Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale

**Date d'envoi de l'avis à la publication : 15/03/2024**